

STRATOM

Focus Post-Bac Mayotte



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Note liminaire

► Introduction

Ce document s'inscrit dans la démarche de caractérisation d'un territoire mise en place par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont les éléments de diagnostic présentent un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il constitue un focus sur les formations post-baccalauréat à l'échelle académique.

Il fait l'objet d'une concertation avec les services des rectorats, qui peuvent le compléter par l'apport de données et d'éléments d'analyse sur les constats et les politiques académiques.

Pour rappel, les collectivités d'Outre-mer font l'objet d'une approche spécifique dans le cadre du document STRATOM.

► Comparaison avec la France et les départements et régions d'outre-mer

Les données sont comparées avec celles de la France entière. Les données de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ne sont pas prises en compte pour les données relatives aux résultats nationaux du baccalauréat et du BTS. Pour certaines données, la comparaison est effectuée avec l'ensemble des départements et régions d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte).

SOMMAIRE

A.	LES FORMATIONS POST-BACCALAUREAT A MAYOTTE	7
1.	Le baccalauréat	7
2.	Les néo-bacheliers	11
3.	Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur	15
4.	Les diplômés post-baccalauréat.....	17
B.	ANNEXES	21
	Lexique	21
	Sigles	23

A. LES FORMATIONS POST-BACCALAUREAT A MAYOTTE

En 2015, 2 650 lycéens ont obtenu leur bac. Le taux de réussite au bac (69,3%) est, en 2015, nettement plus faible que la moyenne nationale (87,9%). 37% des bacheliers sont issus de la filière générale (France : 51%).

56% des bacheliers de Mayotte formulent le souhait prioritaire de poursuivre leurs études en BTS (France : 31%).

En 2014-2015, 76% des néo-bacheliers qui entament des études universitaires viennent en métropole, principalement en Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne.

Le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur dépasse le niveau national 78,9% en 2014 (France : 71,7%).

La part des bacheliers technologiques représentent 29% des inscriptions des néo-bacheliers en licence (France : 14%).

En 2014-2015, l'offre de formations courtes à Mayotte reste limitée. Les étudiants inscrits sont principalement répartis entre les licences (69%) et les BTS (24%).

Le CUFR de Mayotte propose 6 licences aux étudiants mahorais : Mathématiques, Sciences de la vie, Lettres, Géographie et aménagement, Droit et administration économique et sociale.

Le taux de réussite au BTS en 2015 (38,9%) a doublé depuis 2012 mais reste bien inférieur à la moyenne nationale (74,1%).

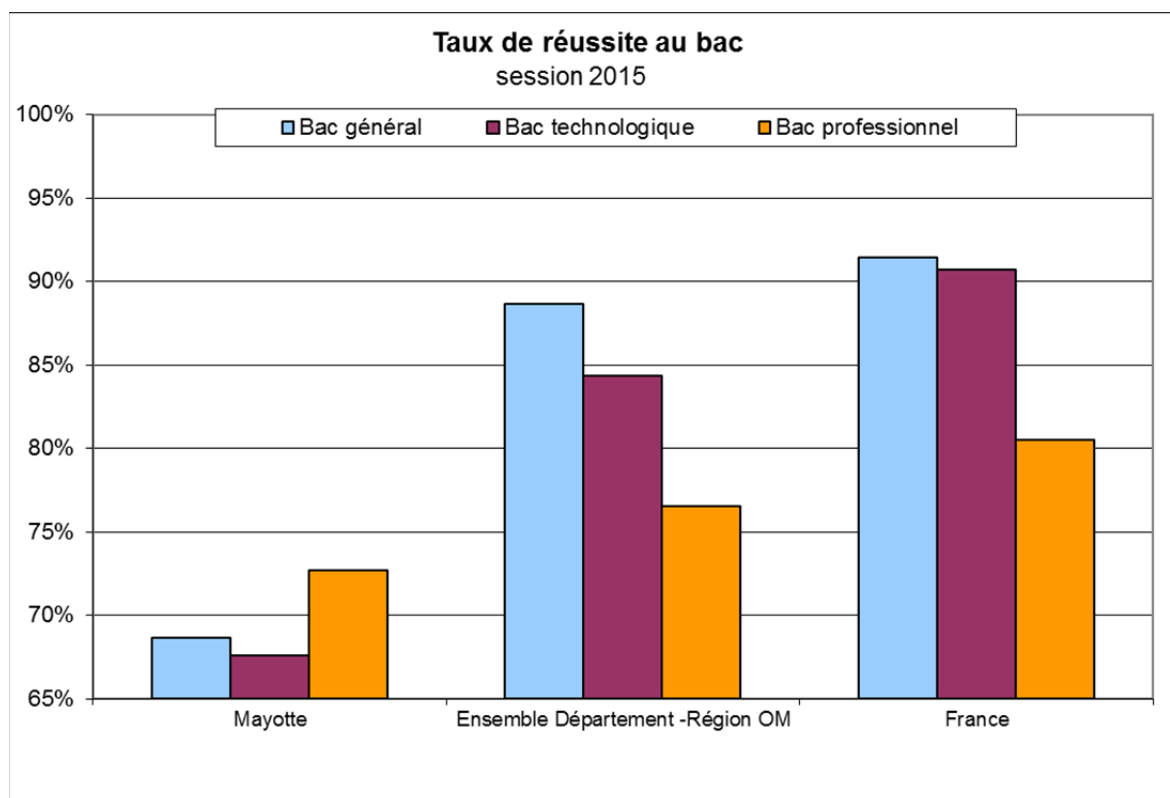
1. LE BACCALAUREAT

► Les effectifs et le taux de réussite par type de baccalauréat

Tableau 1 – Mayotte : le nombre de candidats présents et admis et le taux de réussite par type de bac, session 2015 (source DEPP)

	Bac général			Bac technologique			Bac professionnel			Total		
	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite	Présents	Admis	Taux de réussite
Mayotte	1 420	975	68,7%	1 404	949	67,6%	1 003	729	72,7%	3 827	2 653	69,3%
Ensemble Département - Région OM	12 303	10 910	88,7%	7 227	6 097	84,4%	9 951	7 615	76,5%	29 481	24 622	83,5%
France	346 596	317 054	91,5%	137 978	125 144	90,7%	219 375	176 646	80,5%	703 949	618 844	87,9%

Graphique 1 – Mayotte : le taux de réussite selon le type de bac, session 2015 (source DEPP)

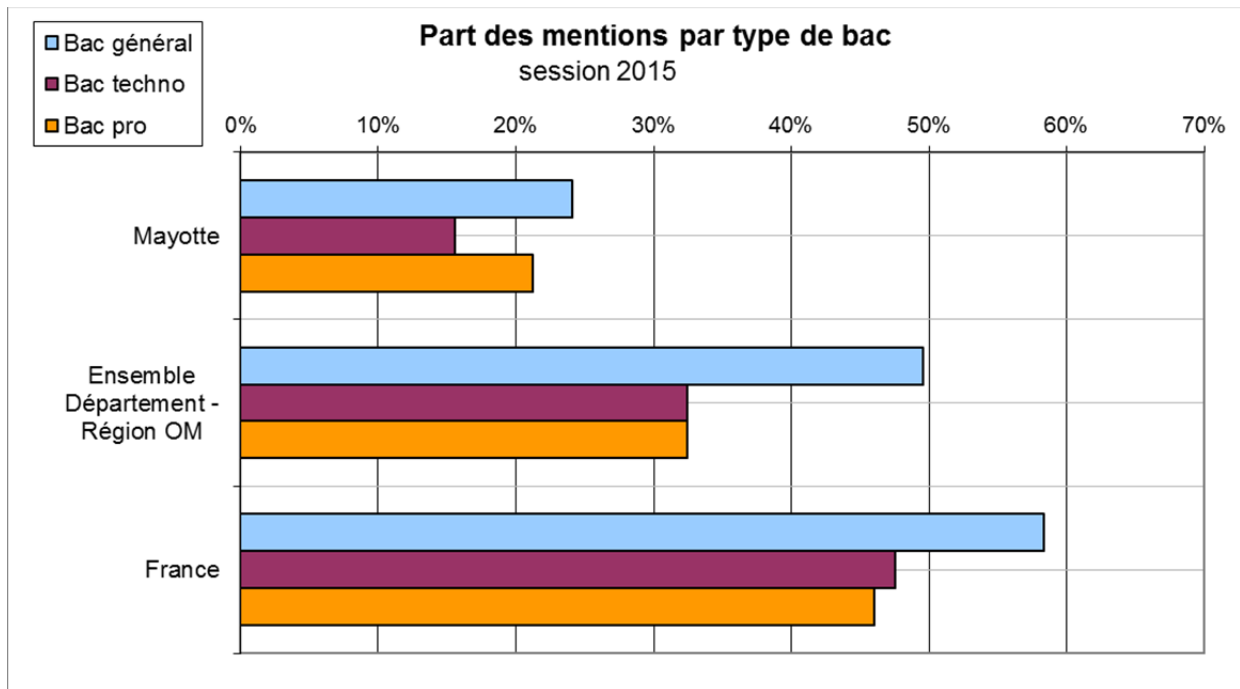


► Les bacheliers avec mention

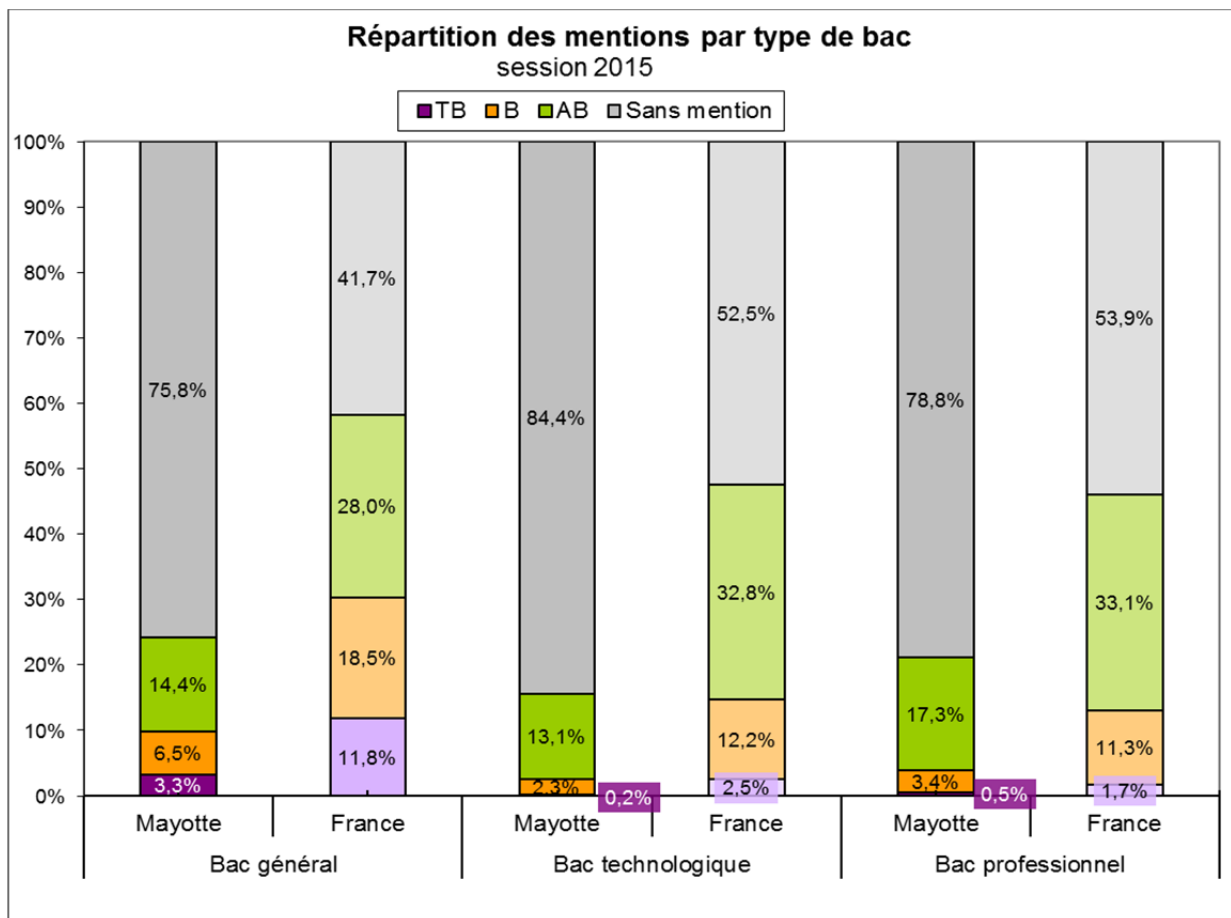
Tableau 2 - Mayotte : les effectifs de bacheliers avec mention et la part des mentions par type de bac, session 2015 (source BCP)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions	Effectifs	Part des mentions
Mayotte	235	24,1%	148	15,6%	155	21,3%	538	20,3%
Ensemble Département - Région OM	5 405	49,5%	1 979	32,5%	2 468	32,4%	9 852	40,0%
France	184 921	58,3%	59 492	47,5%	81 296	46,0%	325 709	52,6%

Graphique 2 – Mayotte : les effectifs de bacheliers avec mention et la part des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)

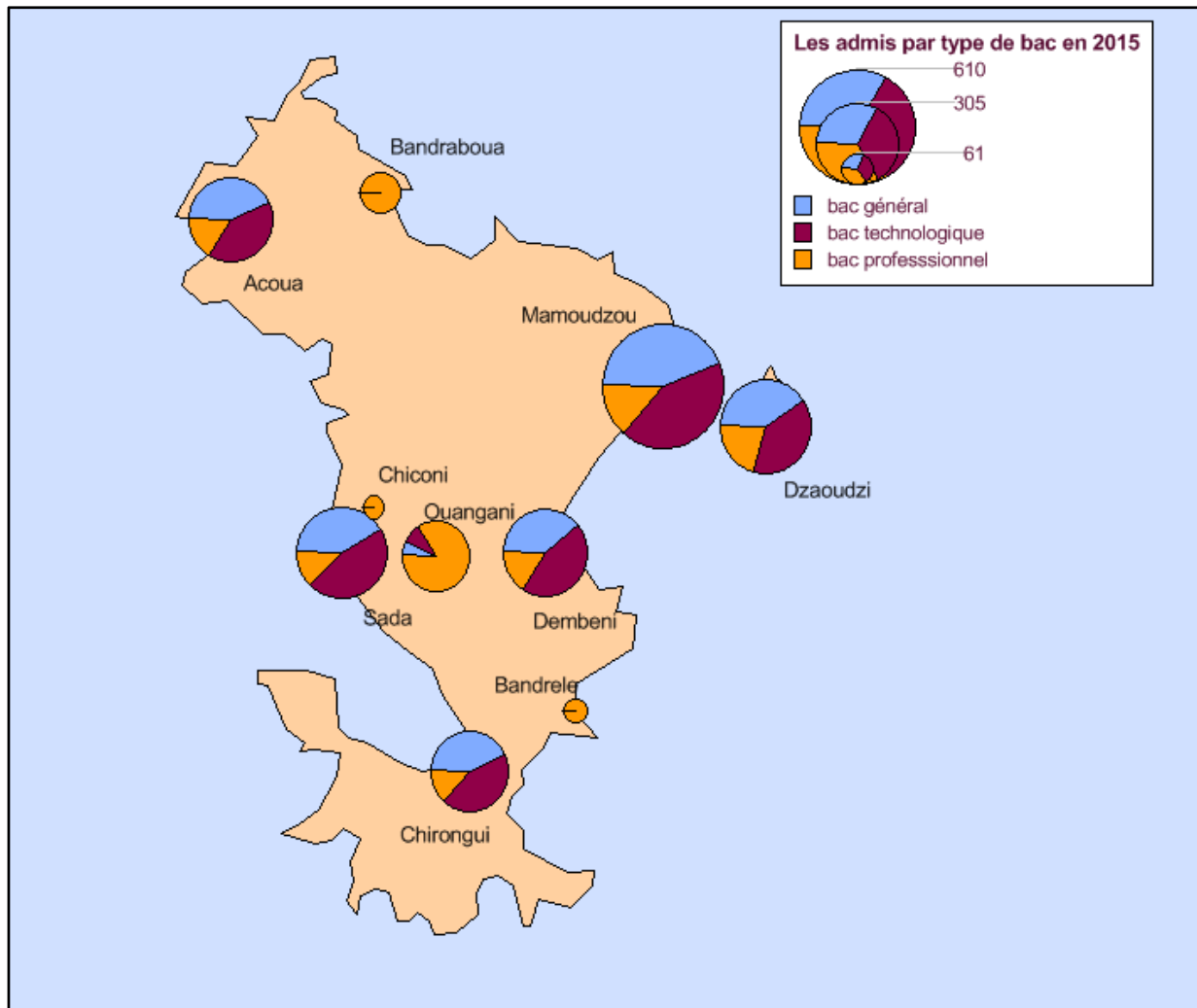


Graphique 3 – Mayotte : la part des mentions par type de bac, session 2015 (source DEPP)



► Les bacheliers par commune

Carte 1 – Mayotte : la répartition des bacheliers selon le type de bac et l’implantation de l’établissement de préparation en 2015 (source DEPP)



2. LES NEO-BACHELIERS

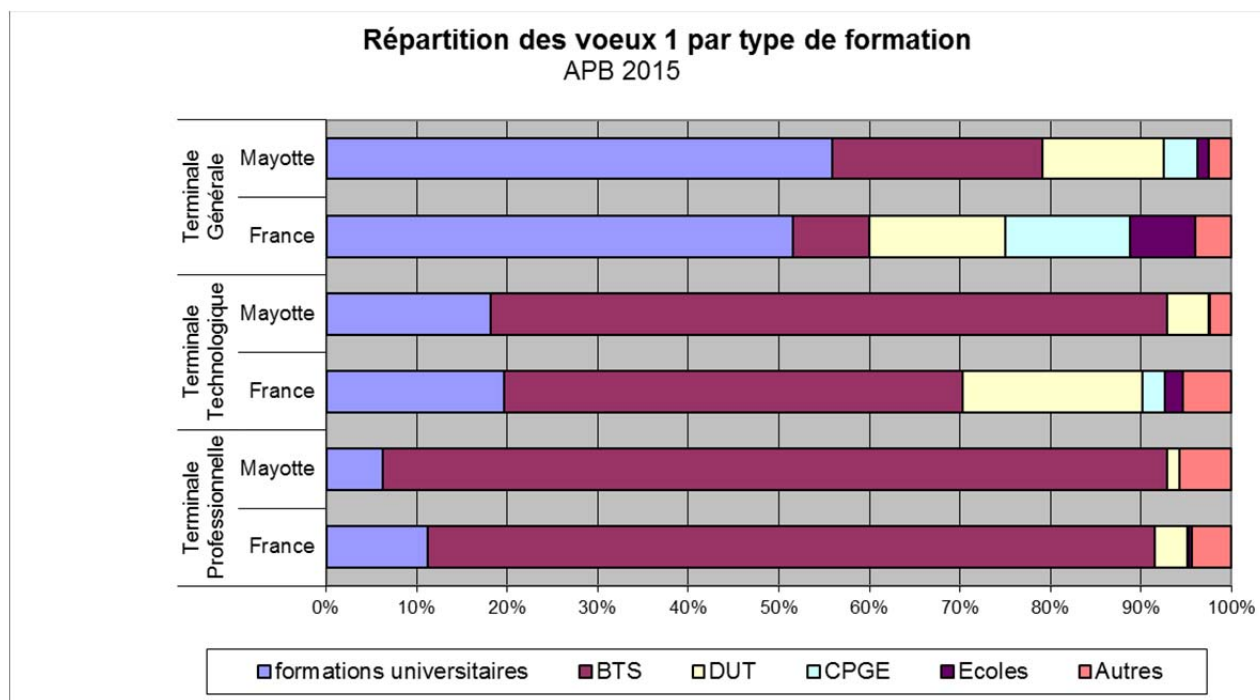
► Les vœux de rang 1 de poursuite d'études des candidats en terminale par type de bac et de formation

Tableau 3 – Mayotte : le taux de vœux de rang 1 de poursuite d'études des candidats en terminale, par type de bac et de formation (source APB 2015)

Nombre de vœux 1 formulés dans APB par les candidats en terminale		Terminale générale	Terminale techno	Terminale pro	Toutes terminales confondues
total	Mayotte	1 380	1 315	691	3 386
	France	339 046	124 884	103 027	566 957
répartition en % du total :					
Formations universitaires	Mayotte	55,9%	18,2%	6,2%	31,1%
	France	51,5%	19,6%	11,2%	37,2%
BTS - BTSA DTS - DMA	Mayotte	23,3%	74,8%	86,7%	56,2%
	France	8,5%	50,7%	80,4%	30,9%
DUT	Mayotte	13,3%	4,6%	1,3%	7,5%
	France	15,0%	19,8%	3,6%	14,0%
CPGE - CPES	Mayotte	3,8%	0,1%	0,0%	1,6%
	France	13,8%	2,5%	0,2%	8,8%
Écoles *	Mayotte	1,3%	0,0%	0,0%	0,5%
	France	7,3%	1,9%	0,3%	4,8%
Autres *	Mayotte	2,5%	2,4%	5,8%	3,1%
	France	3,9%	5,4%	4,4%	4,3%

* Voir lexique, rubrique APB

Graphique 4 – Mayotte : la répartition des vœux de rang 1 des candidats en terminale, par type de bac et de formation (source APB 2015)

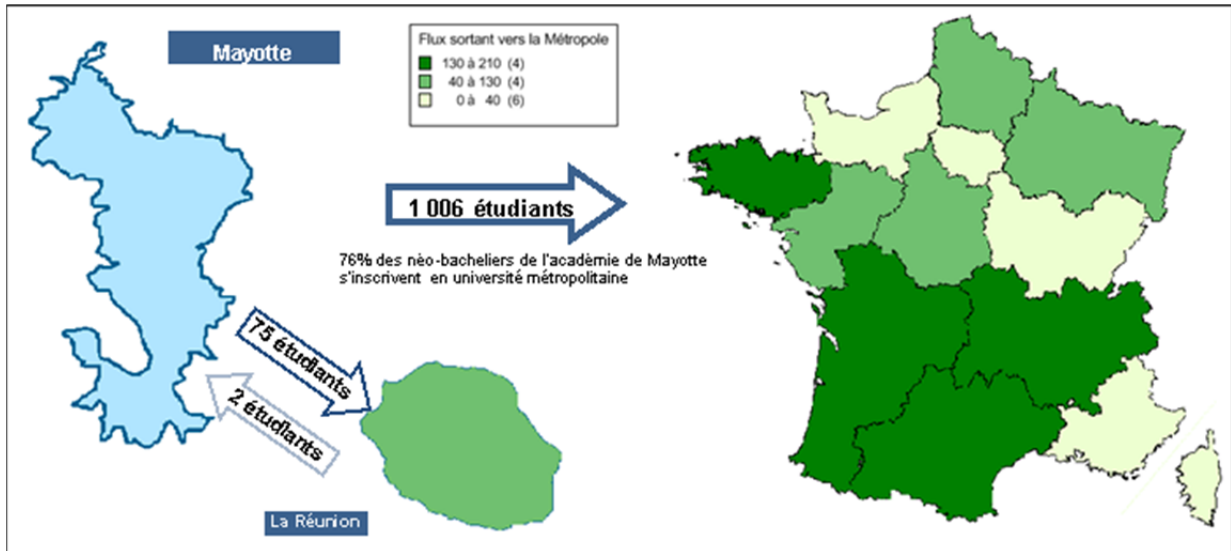


► L'attractivité géographique

Tableau 4 – Mayotte : les effectifs sortants des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session 2014 et s'inscrivant dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)

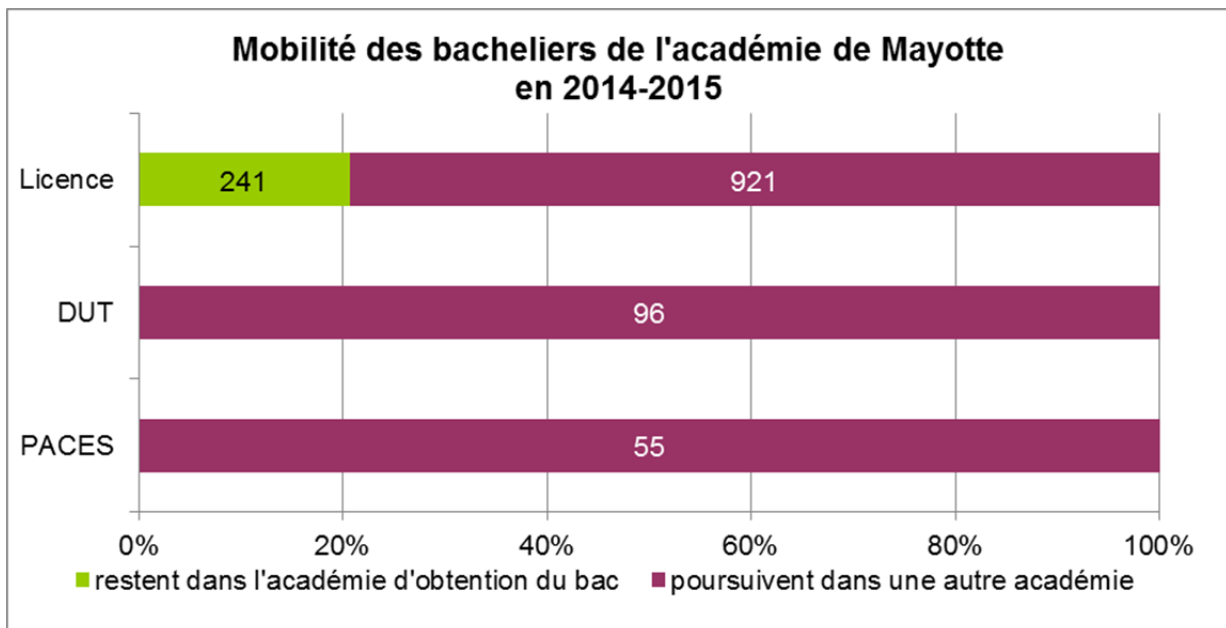
Région des établissements universitaires d'inscription	Néo-bacheliers de Mayotte s'inscrivant en université	
	effectifs	%
Auvergne-Rhône-Alpes	201	15,2%
Occitanie	177	13,4%
Nouvelle Aquitaine	149	11,3%
Bretagne	134	10,1%
La Réunion	75	5,7%
Pays de la Loire	71	5,4%
Grand Est	62	4,7%
Hauts-de-France	46	3,5%
Centre-Val de Loire	42	3,2%
Bourgogne-Franche-Comté	33	2,5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31	2,3%
Île-de-France	30	2,3%
Normandie	30	2,3%
France	1 081	81,8%
Mayotte	241	18,2%
Total	1 322	100,0%

Carte 2 – Mayotte : les flux sortants des néo-bacheliers de la session 2014 inscrits dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)



En 2014, 18% des néo-bacheliers ont entamé leurs études universitaires à Mayotte. Malgré la création du CUFR de Mayotte, 43% des néo-bacheliers mahorais continuent à se diriger principalement vers la métropole, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne. La Réunion accueille près de 6% des néo-bacheliers s'inscrivant en université alors qu'ils étaient 12% avant la création du CUFR.

Graphique 5 – Mayotte : la répartition des néo-bacheliers 2014, ayant obtenu leur bac dans l'académie, selon les principales filières universitaires et leur académie d'inscription (source SIES)



► La poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

- *La poursuite d'études des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur*

Tableau 5 – Mayotte : le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur de 2011 à 2014 (source SIES)

	2011	2012	2013	2014
Mayotte	75,2%	81,3%	81,3%	78,9%
France	71,9%	69,3%	72,0%	71,7%

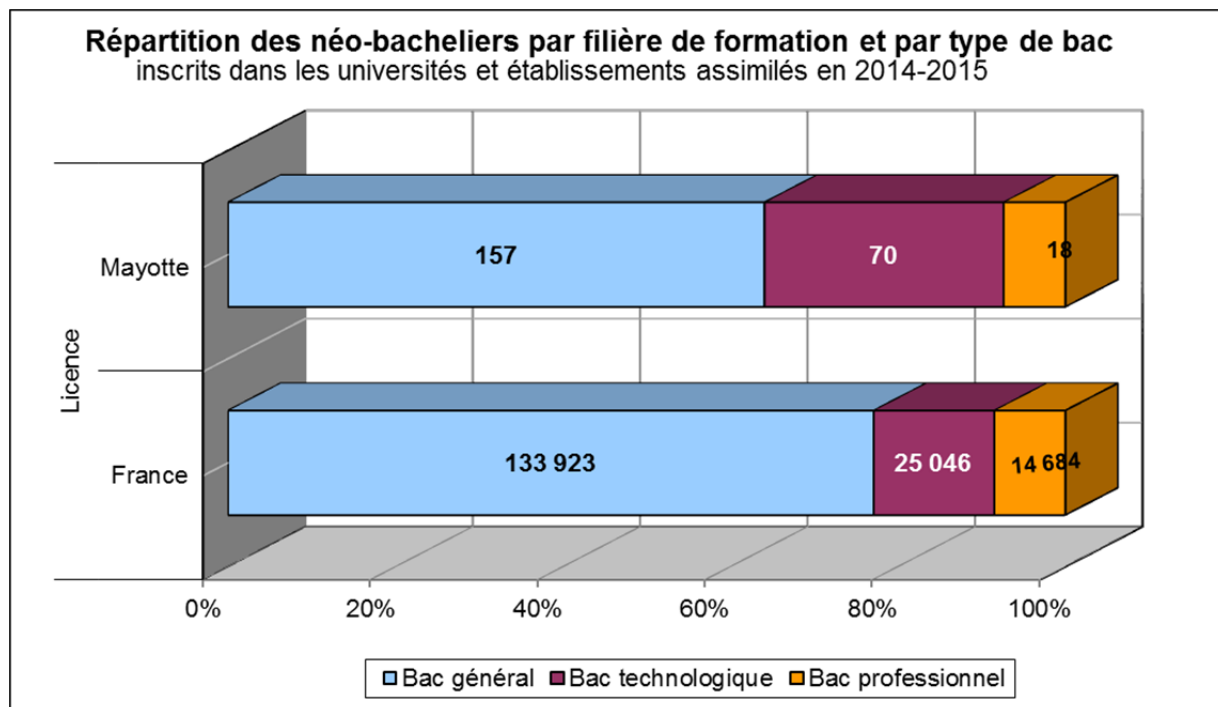
Tableau 6 – Mayotte : le taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2014 par filières de formation regroupées (source SIES)

Mayotte	Taux global	Université (y compris IUT)	IUT	CPGE	STS	Autres formations
Bac général	92,2%	80,8%	8,2%	2,5%	7,2%	1,7%
Bac professionnel	52,7%	31,5%	0,1%	0,0%	21,3%	0,0%
Bac technologique	86,6%	52,3%	2,9%	0,0%	34,2%	0,1%
Ensemble des bacs Mayotte	78,9%	57,2%	4,2%	1,0%	20,0%	0,7%
Ensemble des bacs France	71,7%	40,9%	7,4%	6,5%	19,2%	5,1%

80,8% des néo-bacheliers généraux de Mayotte poursuivent en université (France : 65%).

- **La répartition des néo-bacheliers par type de bac comparée à la France**

Graphique 6 – Mayotte : la répartition par type de bac des néo-bacheliers 2012 inscrits au centre universitaire de formation et de recherche (source SIES)



En 2014-2015, 245 néo-bacheliers sont inscrits en licence, dont 64% d'étudiants issus de la filière générale et 29% de la filière technologique (France : 77% et 14%).

3. LES EFFECTIFS D'INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

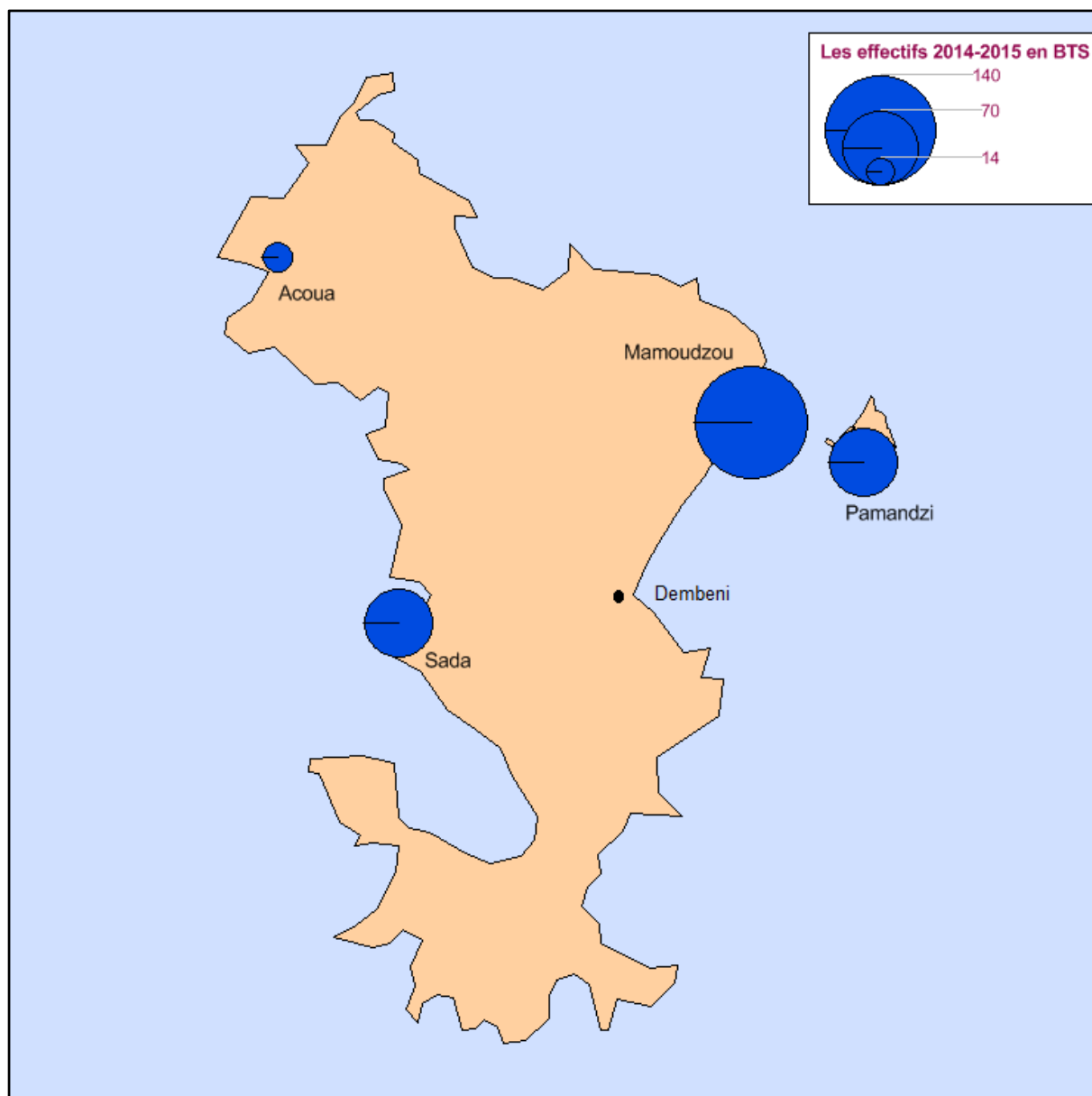
► Les formations préparant à un diplôme de niveau III

- **La répartition des effectifs étudiants par type de formation**

Tableau 7 – Mayotte : la répartition des effectifs de BTS selon la localisation de la formation en 2014-2015 (sources DEPP, SIES)

Département	Implantation	BTS	Total
Mayotte	Acoua	13	13
	Mamoudzou	140	140
	Pamandzi	60	60
	Sada	60	60
Mayotte		273	273

Carte 3 – Mayotte : la répartition des effectifs en STS selon la localisation de la formation en 2014-2015 (sources DEPP, SIES)



- **La répartition géographique**

En 2014-2015, le CUFR de Mayotte, sis à Dembeni, accueille 69% des étudiants mahorais.

En 2015-2016, Mayotte compte sur son territoire 6 mentions de licence, 2 licences professionnelles et une douzaine de spécialités de BTS. Les licences préparées au CUFR sont portées par des universités métropolitaines (Montpellier, Rouen et Aix-Marseille).

Les formations paramédicales (Diplôme d'État aide-soignant et infirmier) sont enseignées à Mamoudzou.

► Les effectifs par année de formation de bac+1 à bac+3

Tableau 8 – Mayotte : les effectifs d’inscrits en 2014-2015 dans l’enseignement supérieur, par type de formation et par année d’études et répartition (sources DEPP, SIES)

	Effectifs				Répartition	
	Bac+1	Bac+2	Bac+3	Total	Mayotte	France
Licence (hors LP)	466	253	82	801	69,1%	42,6%
BTS	145	128	0	273	23,5%	16,0%
Paramédical - Social	30	28	28	86	7,4%	8,9%
Autres	0	0	0	0	0,0%	32,5%
Total	641	409	110	1 160	100,0%	100,0%

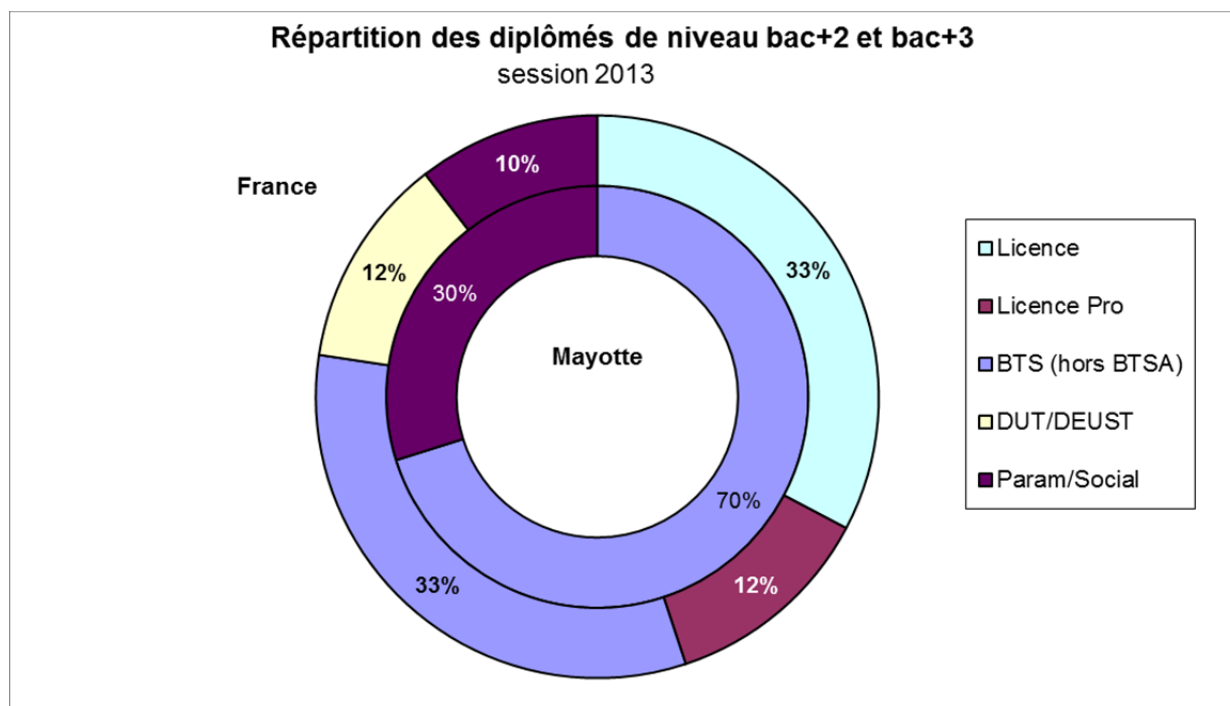
4. LES DIPLOMES POST-BACCALAUREAT

► Les diplômés dans les principales formations bac+2 et bac+3

Tableau 9 – Mayotte : le nombre de diplômés 2013 dans les principales formations bac+2 et bac+3 (sources DEPP, SIES)

	Licence	Licence Pro	BTS (hors BTSA)	DUT/DEUST	Param/Social
Mayotte	-	-	47	-	20
France	127 483	47 440	126 473	47 314	40 764

Graphique 7 – Mayotte : la répartition des diplômés 2013 de niveau bac+2 et bac+3 (sources DEPP, SIES)



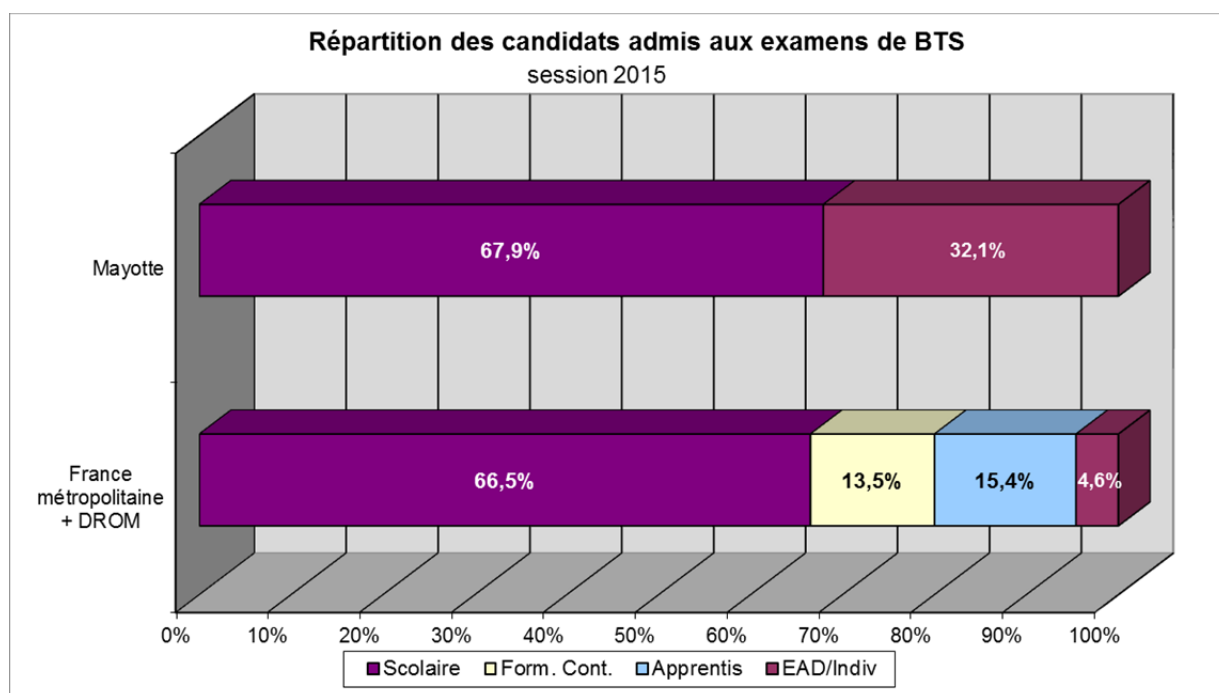
► Les diplômés de BTS

Tableau 10 – Mayotte : les effectifs des candidats admis à l'examen de BTS selon le mode de formation, session 2015 (source DEPP)

		Scolaire	Formation continue	Apprentis	EAD/indiv	Total admis	Taux de réussite
Mayotte	Effectif	55	0	0	26	81	38,9%
	Répartition	67,9%	0,0%	0,0%	32,1%	100,0%	
France métropolitaine + DROM	Effectif	88 496	18 017	20 553	6 077	133 143	74,1%
	Répartition	66,5%	13,5%	15,4%	4,6%	100,0%	

Entre 2012 et 2015, le taux de réussite en BTS a doublé et le nombre de diplômés a été multiplié par 2,3.

Graphique 8 – Mayotte : la répartition des candidats admis à l'examen de BTS selon le mode de formation, session 2015 (source DEPP)

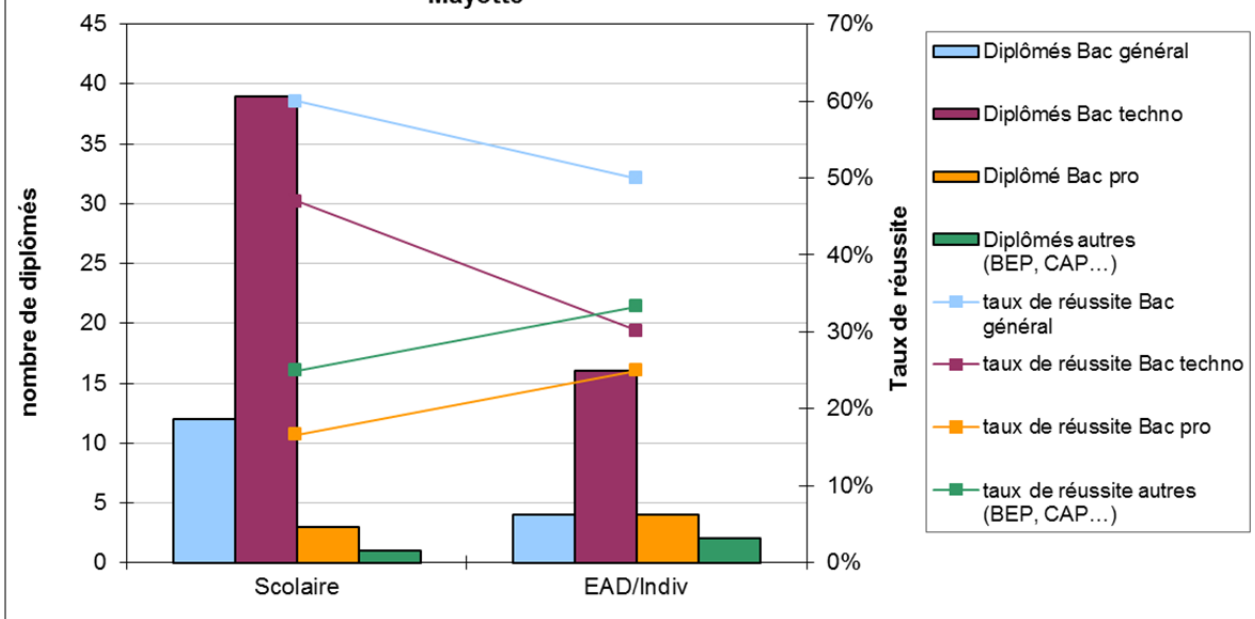


• Les taux de réussite

Graphique 7 – Mayotte : le taux de réussite au BTS par mode de formation et selon le bac d'origine, session 2015 (source DEPP)

Diplômés et taux de réussite au BTS par mode de formation et bac d'origine
session 2015

Mayotte



B. ANNEXES

LEXIQUE

Admission post-bac (APB)

Dans le tableau 3, l'extraction d'APB ne concerne que les **vœux de rang 1** exprimés par les candidats scolarisés en terminale dans l'académie considérée, à la fin de la procédure normale en 2015.

Les « **Formations universitaires** » comptabilisent les vœux d'inscription en L1, en première année commune aux études de santé (PACES), en Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (CUPGE), DEUST, DU (hors DUT et écoles d'ingénieur).

Les « **Écoles** » regroupent les formations dispensées dans les écoles supérieures d'architecture, de commerce, d'art et les formations d'ingénieurs dont les classes préparatoires intégrées.

La rubrique « **Autres** » regroupe les mises à niveau (en arts appliqués, en hôtellerie, etc.), les formations conduisant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), les formations paramédicales et sociales, les formations professionnelles autres que BTS et DUT (dans le domaine de la mer, du transport logistique...), les mentions complémentaires, etc.

Baccalauréat

Les effectifs pris en compte sont les candidats présents et admis par type de bac (y compris les séries agricoles) par académie, région et pour la France métropolitaine. Tous les candidats sont pris en compte quel que soit leur régime d'inscription : scolaire, en apprentissage, en formation continue, en individuel et/ou par l'enseignement à distance (EAD).

Le taux de réussite est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Les bacheliers sont localisés par commune selon l'implantation de l'établissement préparant les élèves au baccalauréat. Les candidats libres sont comptabilisés selon leur département d'inscription

Les mentions : sont comptabilisés les effectifs (et le taux de réussite avec mention) par type de bac à la session 2015, par département, académie, région et pour la France métropolitaine.

Effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur, recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des ministères en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de la Santé et des Sports. Le regroupement des sources peut entraîner, à la marge, la présence de doubles comptes car certains étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs formations sans être repérés du fait de l'absence d'identifiant unique.

Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** est un diplôme préparé dans les sections de techniciens supérieurs dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères. Les BTSA sont toujours comptabilisés avec les effectifs de BTS mais non dans les taux de réussite de BTS.

Les **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** préparent les élèves dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères selon 3 voies (scientifique, littéraire et économique).

Les **cycles préparatoires intégrés des écoles d'ingénieurs (CPI)** comprennent notamment les effectifs des formations préparatoires des UT, INP, Polytech'...Ils sont comptabilisés avec les ingénieurs dans le tableau des effectifs de formation de bac+1 à bac+3.

Le **DUT/DEUST** intègre aussi les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

Les **formations paramédicales et sociales** regroupent les effectifs des diplômes d'État de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF), des diplômes de technicien supérieur (DTS) et des diplômes paramédicaux et sociaux de niveau III, la rubrique « **Autres** » recouvre des formations diverses telles que des formations d'arts (diplôme des métiers d'art - DMA, années communes diplôme national d'arts et techniques/diplôme national supérieur d'expression plastique - DNA/DNSEP, etc.), les formations de Paris-Dauphine et la formation de premier clerc de notaire.

Flux entrants

Ils correspondent au pourcentage des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session N en France (toutes régions/académies confondues) et s'inscrivant dans un établissement universitaire de la région/académie concernée durant l'année universitaire N-N+1.

Flux sortants

Ils correspondent au pourcentage des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat dans la région/académie concernée à la session N et s'inscrivant dans un établissement universitaire d'une autre région/académie l'année universitaire N-N+1.

Néo-bacheliers

Il s'agit des bacheliers inscrits dans les universités et établissements assimilés l'année universitaire suivant l'obtention du baccalauréat.

Taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger, ni des étudiants issus des COM ou ayant obtenu un bac à l'étranger, ou ceux pour lesquels l'académie d'origine est inconnue. L'apprentissage est pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

Universités et établissements assimilés (au sens de l'enquête « SISE-Université »)

Entrent dans le champ les universités publiques (y compris l'université de Lorraine), l'INP Toulouse et l'IP Grenoble, les universités de technologie, Paris Dauphine, l'INALCO, l'IEP de Paris, l'Institut national universitaire Jean-François-Champollion d'Albi et l'ENSP de Blois ainsi que l'IPG Paris et les COMUE de Grenoble et Paris-Est (s'agissant des néo-bacheliers, le champ d'étude ne couvre pas ces trois établissements).

SIGLES

A

APB Admission post-bac

B

Bac Baccalauréat

BTS/BTSA Brevet de technicien supérieur/ Brevet de technicien supérieur agricole

C

CNAM Conservatoire national des arts et métiers

COMUE Communauté d'universités et établissements

CPGE Classe préparatoire aux grandes écoles

CPI Cycle préparatoire aux formations d'ingénieur

D

DEPP Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DEUST Diplôme d'études universitaires et techniques

DGESIP Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

DGRI Direction générale de la recherche et de l'innovation

DMA Diplôme des métiers d'arts

DROM Département et région d'outre-mer

DTS Diplôme de technicien supérieur

DUT Diplôme universitaire de technologie

E

EAD Enseignement à distance

ENI École nationale d'ingénieurs

ENS École nationale supérieure

ENSATT École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre

ENSP École nationale supérieure du paysage

ENSAM École nationale supérieure des arts et métiers

EPHE École pratique des hautes études

I

IEP Institut d'études politiques

INALCO Institut national des langues et civilisations orientales

INP Institut national polytechnique

INSA Institut national des sciences appliquées

IP Institut polytechnique

IPG Institut de physique du globe

IUT Institut universitaire de technologie

L

L1 Licence LMD, première année

LIC Licence

LP Licence professionnelle

P

PACES Première année commune aux études de santé

S

SIES (Sous-direction des) Systèmes d'information et des études statistiques

SISE Système d'information sur le suivi de l'étudiant

STS Section de techniciens supérieurs



1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05